

[Text]

Mr. Hines: The economic effect is the same indeed in most dumping cases. Any case you have where you have an injury finding and there is dumping duties applicable, firms just move their prices up to avoid paying the duties, so it has the same economic effect. What we try to do is capture that whole exercise in some kind of an international understanding.

How far that will go, I do not know. The committee plans to meet again early in July to look at it again but whether they will have an agreement is . . .

The Chairman: To establish a basic price in Canada you really need a lot of input from people affected by the basic price.

Mr. Hines: Very much so.

The Chairman: Can I gather from your remarks that it is an acceptable price? It should not be, but would you say . . .

Mr. Hines: No. If you wanted to comply with the international agreements, your basic price would really have to be based on the lowest normal value in the most efficient supplying country. That is why the trigger price mechanism in the United States is based on Japanese skill prices. It is not based on European or Korean, it is the Japanese they regard as the most efficient producers of steel. That gives everyone else a licence to price down to that level and dump them in fact. It is really designed, if we put it in place, to get people over a very difficult hump for a short term.

The Chairman: Before we move on to another point, what is the response of Canadian industry?

Mr. Hines: I have not read all of the briefs that have been submitted to you. I know some of them have said that they do not like it, including our own Canadian steel industry, if I remember reading their brief correctly. Others have been iffy, including the Canadian Manufacturers' Association, mainly because there is a very real concern which we will have to take into account. That is the concern on the export side—and we have been told as much by United States representatives—that, if we put it in, that precedent will create a tremendous amount of pressure to adopt similar matching in the United States.

• 2045

The Chairman: Okay, but you are still throwing it out.

Mr. Hines: We are throwing it out for discussion; exactly.

The Chairman: So you much have some support somewhere.

Mr. Hines: Well, no.

The Chairman: You do not usually throw these things . . .

Mr. Hines: I think I should clear that up right away because our whole approach to that discussion paper was to say, look, we do not want to be more protective than anyone else; all we

[Translation]

M. Hines: L'effet économique est le même dans la plupart des cas de sous-évaluation. Dans le cas où le tribunal décide qu'il y a préjudice et que des droits de dumping sont applicables, les firmes augmentent les prix, afin d'éviter de payer ce droit. L'effet économique est par conséquent le même. Ce que nous essayons de faire, c'est d'en arriver à une entente internationale en la matière.

Jusqu'à cela ira, je ne peux le dire. La commission a l'intention de se réunir de nouveau, au début de juillet, pour étudier la question, mais quant à savoir s'il y aura une entente . . .

Le président: Pour établir un prix de base au Canada, il faut qu'il y ait intervention massive de la part des personnes touchées par un tel système.

M. Hines: Évidemment.

Le président: Dois-je comprendre de vos remarques qu'il s'agit là d'un prix acceptable? Cela ne devrait pas l'être, mais croyez-vous . . .

M. Hines: Non. Si vous vouliez vous conformer aux ententes internationales, les prix de base devrait être établi en tenant compte de la valeur normale la plus basse dans le pays fournisseur le plus efficace. C'est la raison pour laquelle le mécanisme de déclenchement des prix, aux États-Unis, est basé sur les prix japonais. On ne se base pas sur le prix européen ou coréen, mais bien sur le prix japonais. Ce sont les Japonais que l'on considère comme les producteurs d'acier les plus efficaces. Cela donne à tout le monde la possibilité de diminuer son prix pour arriver à ce niveau, ou de faire du dumping. En fait, le but est de permettre à certaines industries de s'extirper de situations très difficiles à court terme.

Le président: Avant de passer à une autre question, quelle est la réaction de l'industrie canadienne?

M. Hines: Je n'ai pas lu tous les mémoires qui ont été soumis. Je sais que certains membres de ce secteur se sont prononcés contre un tel système, y compris l'industrie canadienne de l'acier, si je me souviens bien de leur mémoire. D'autres entreprises ne savent pas très bien sur quel pied danser, y compris l'Association des manufacturiers canadiens, à cause d'une préoccupation très réelle de leur part dont nous devons tenir compte. Je veux parler des répercussions en matière d'exportation. Les représentants des États-Unis ont exprimé les mêmes préoccupations également. Ils nous ont dit que ce précédent créerait beaucoup de pression en vue de l'adoption d'un système semblable aux États-Unis.

Le président: Très bien, mais vous ouvrez quand même . . .

M. Hines: Nous ouvrons tout cela à la discussion, précisément.

Le président: Vous devez donc bien avoir un appui quelque part.

M. Hines: En fait, non.

Le président: Vous ne procédez pas de cette façon . . .

M. Hines: Je crois qu'il faudrait clarifier les choses immédiatement. A notre point de vue, ce document qui sert de base à la discussion a été conçu dans l'optique suivante: nous ne